

Le

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes du Pays-de-Salers va organiser une nouvelle fois la collecte des films plastiques agricoles usagés en partenariat avec la chambre d'agriculture du Cantal, le GVA d'Aurillac-Saint Cernin et le GVA de Pleaux-Mauriac-Salers.

La collecte aura lieu :

Jeudi 18 et vendredi 19 avril 2024
Les horaires de dépôt sont les suivants :
10h00 – 13h00 et 13h00 – 16h00
Point de collecte le plus proche de chez vous : voir dépliant

☞ Comme en 2023, les films d'enrubannage et d'ensilage seront collectés en vrac **à la condition impérative qu'ils soient propres**, c'est-à-dire secoués, débarrassés au maximum des impuretés, de la terre et des solides indésirables. Les filets et ficelles seront collectés dans **des saches différentes**, en séparant bien les ficelles des filets.

Aucun autre déchet ne sera accepté (big-bags, pneus, parpaings, ferrailles, etc.).

Dans ce cadre, vous pouvez venir déposer en ces lieux de ramassage secoués et débarrassés au maximum des impuretés vos plastiques en quatre tas :

1^{er} tas : Les bâches et boudins d'ensilage secoués et dépourvus d'autres résidus (en vrac),

2^{ème} tas : Les films d'enrubannage secoués et dépourvus d'autres résidus (en vrac),

3^{ème} tas : Les ficelles plastiques (en saches),

4^{ème} tas : Les filets de balles rondes (en saches).

Les consignes ne sont pas toujours respectées, des erreurs ont encore été remarquées en 2023. En cas de non-conformité, le dépôt de 2024 sera refusé.

Dans l'optique d'une parfaite réussite de cette opération, nous vous invitons à bien séparer les déchets en 4 tas, tout en respectant **les dates, horaires et lieux de dépôt**.

De même, pour être certain de recevoir l'attestation de dépôt en bonne et due forme il est important que vous renseigniez toutes les cases de la feuille d'émargement, **notamment l'adresse de courrier électronique sans laquelle nous ne serons pas en mesure de vous transmettre l'attestation de dépôt**.

Merci d'y inscrire également le nombre de saches dont vous avez besoin pour la collecte de l'année suivante. Nous vous rappelons que les saches commandées doivent être récupérées à la déchetterie des 4 routes de Salers ou à la déchetterie de Pleaux ou celle de Saint-Cernin, pendant les horaires d'ouverture (renseignements auprès des services de la Communauté de communes au 04.71.40.72.09 ou par mail contact@pays-salers.fr).

Dans cette attente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire



COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Ficelles plastiques	Filets balles rondes	Films plastiques d'élevage	Films plastiques d'élevage
Ficelles plastiques	Filets balles rondes	Films plastiques d'élevage	Films plastiques d'élevage
			
Conditionnement des fourrages, palissage vigne et horticulture	Conditionnement balles rondes	Enrubannage	Ensilage
Propres	Secoués	Secoués, pliés et roulés	Balayés et secs, pliés et roulés
			
en sac*	en sac*	en sac* ou en boule	ficelés
			
Recyclés en raccords pour l'irrigation et ficelles éco-conçues		Recyclés en sacs poubelle	Recyclés en sacs poubelle

NE PAS MÉLANGER

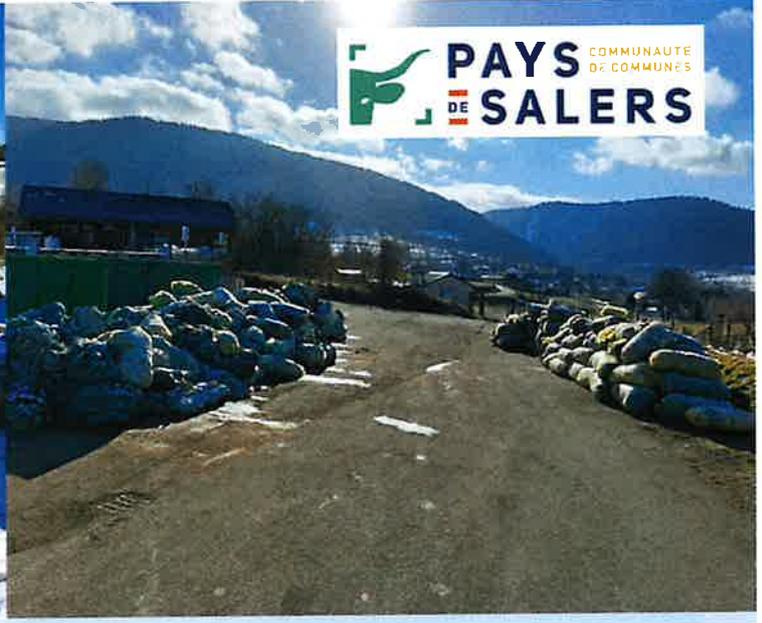
*Apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac.



Le brûlage et l'enfouissement sont interdits

Un tas doit être fait pour chaque type de déchet





COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

❖ **Jeudi 18 et vendredi 19 avril 2024**
de 10h à 16 h

❖ **POINTS DE DÉPÔT :**

ALLY : Décharge

ST-CERNIN : La Barrière

ANGLARDS-DE-SALERS : Suc de l'Agrale